Équitable[MD]

Assurance | Placements | Assurance collective

Option d'échelonnement des échéances des CIG

Obtenez le maximum de votre argent

En quoi consiste l'échelonnement des échéances des comptes à intérêt garanti?

L'échelonnement des échéances des comptes à intérêt garanti (CIG) consiste en un dépôt forfaitaire qui est investi selon plusieurs durées. Cette option permet aux clients de tirer profit de taux d'intérêt plus élevés généralement offerts sur de plus longues durées. Elle permet également aux clients d'avoir accès à une partie de leur argent chaque année.

L'option d'échelonnement des échéances des CIG de l'Équitable peut aider à atténuer les effets de la fluctuation des taux d'intérêt. Elle permet aux clients de profiter de l'intérêt immédiatement et d'éviter de se demander à quel moment investir.

Comment ça fonctionne

Les clients choisissent une durée de 5 ans ou 10 ans. Prenons, par exemple, une option d'une durée de 5 ans, la somme forfaitaire est répartie également sur chaque durée, soit 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans. À chaque date d'échéance, l'Équitable[MD] réinvestira automatiquement la somme sur une autre durée de 5 ans. Les clients pourront aussi retirer les fonds à chaque date d'échéance.

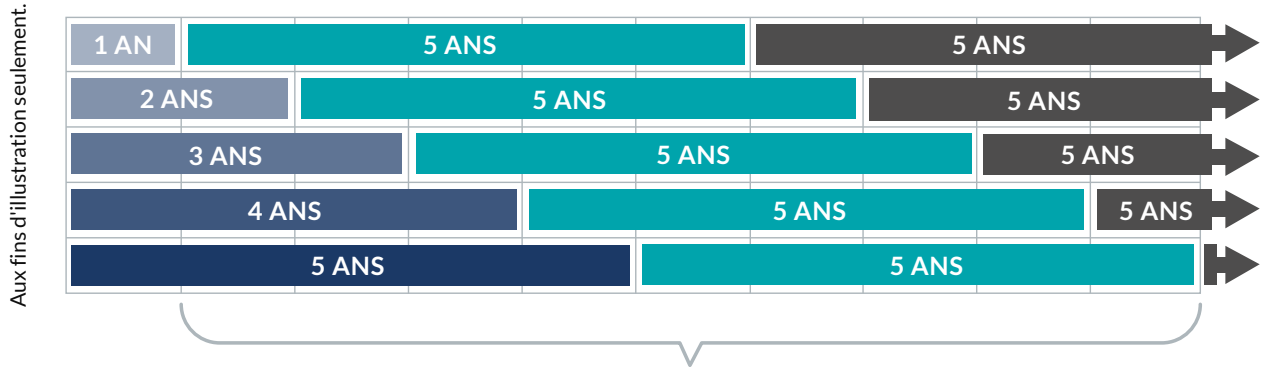

Les avantages de l’échelonnement

- En ayant recours à une approche rigoureuse, comme l’échelonnement, les clients gèrent le risque lié aux taux d'intérêt. Ils n’ont pas à se soucier du meilleur moment pour investir. Si les taux d’intérêt augmentent, les clients disposent de 20 % de leur placement chaque année pour le réinvestir à un taux d’intérêt plus élevé. Si par contre les taux d’intérêt diminuent, les clients se réjouiront de savoir qu’une importante partie de leur placement profite d’un taux d’intérêt plus élevé.
- Le fait d’investir dans des CIG sur plusieurs durées signifie que les clients risquent de pouvoir accéder à des taux d’intérêt plus élevés que s’ils investissaient uniquement dans des CIG de plus courte durée.
- L’échelonnement des échéances offre de la flexibilité quant aux liquidités. Cela veut dire que les clients peuvent choisir de réinvestir ou de retirer une partie de leur argent chaque année, sans rajustement selon la valeur marchande.

L’option d’échelonnement automatique est offerte en remplissant le formulaire Directives de placement ou en choisissant l’option dans la demande de souscription d’un compte à intérêt quotidien ou d’un compte à intérêt garanti.

Pour savoir comment l’échelonnement des échéances des CIG peut s’inscrire dans une stratégie globale d’épargne, communiquez avec votre conseillère ou conseiller.

MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L’Équitable, compagnie d’assurance vie du Canada.

1655FR (2026/10/15)